

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 21/01/2015

Communiqué de presse

Dépôt des formulaires de demande d'indemnisation suite à la calamité sécheresse de mai à août 2015

Le ministère de l'Outre-Mer, suite au Comité Interministériel du Fonds de Secours (CIFS), a autorisé l'intervention du fonds de secours suite à la calamité sécheresse de mai à août 2015 en Martinique, afin de permettre l'indemnisation des exploitations agricoles touchées, selon les modalités suivantes :

Objet	Spécifications retenues	Communes concernées
Pertes de récoltes	<ul style="list-style-type: none">• Maraîchage – vivrier et tubercules non irrigués• Pâturages non irrigués• Apiculture	Les 34 communes de la Martinique
Pertes de fonds	<ul style="list-style-type: none">• Apiculture• Canne à sucre	

Les dossiers peuvent être récupérés auprès de la DAAF, ou sur leur site internet : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr/spip.php?article389>

Ou bien dans les structures suivantes : Ananas Martinique, AVJT, GIE MHM, SICA2M, CHM, CODEM, FDSEA, OPAM, Syndicat des Apiculteurs Martiniquais, CTCS, Canne Union, SICA St Jacques, SCACOM, UEBB, Chambre d'Agriculture.

Les exploitants agricoles concernés ont **jusqu'au 26 février 2016 inclus** pour remplir et déposer leur dossier de demande d'indemnisation en DAAF, ou auprès d'une des structures listées ci dessus.

Il est rappelé que seuls les exploitants agricoles ayant effectué une déclaration de surface en 2015, étant affiliés à la CGSS comme exploitant agricole, et ayant subi des pertes d'au moins 25 % de la production valorisée et au moins 13 % du chiffre d'affaires pourront déposer un dossier (voir le formulaire de demande d'aide pour plus d'information).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Contact DAAF : Mme Grapindor 0596 71 20 87.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1